

LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AOUT 2025

2025-08-26-001– APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

2025-08-26-002 – CONTRAT DE POLE DE SERVICES (CPS)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER** l'inscription des projets suivants au Contrat Pôle de Services :
 - o La rénovation énergétique de la mairie
 - o La construction d'une MAM
- **DONNER** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-08-26-003 – ACHAT DES PARCELLES AE N° 313-317-318-530

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ACCEPTER** l'achat des parcelles AE n° 313, pour une contenance de 22 ca , AE n° 317 pour une contenance de 32 ca, la AE n° 318 pour une contenance de 1 ca et AE n° 530 pour une contenance de 1 a et 88 ca propriétés de Mme Thébault Chantal épouse Campos, né le 18/06/1947, demeurant à Cérences, à l'euro symbolique, auxquels s'ajouteront les frais de notaire à la charge de la commune
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-08-26-004 –CLASSEMENT DE LA VOIE DITE « RUE DU PETIT VILLAGE »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER** le classement dans la voirie communale :
 - o La rue du Petit Village, pour sa partie publique entre la rue des Doutes et l'entrée de la Maison de retraite (VC n° 35) pour une longueur de 42 m
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-08-26-005 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITION FINANCIERE DU SDEM 50

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **REALISER** la rénovation énergétique de l'éclairage public des trois tranches
- **DEMANDER** au SDEM que les travaux soient achevés pour le 4ème trimestre 2025
- **ACCEPTER** la participation de la commune à hauteur de 29 596 € HT
- **S'ENGAGER** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-08-26-006 – ADOPTION DU RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Entendu l'exposé de Monsieur Bouchard, Adjoint aux finances,

- Vu le CGCT et les textes modificatifs, relatifs aux droits et libertés des communes
- Vu l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale
- Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 5 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER** le rapport d'évaluation des charges établi par la CLECT réunie le 5 mars 2025 joint en annexe
- **DONNER** tous pouvoirs au maire aux fins d'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-08-26-007 – AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **DONNE** un avis favorable à l'arrêt de projet du SCOT du pays de la Baie du Mont St Michel
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-08-26-008 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEAU50

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L 5211-20 ;

Vu la délibération n° OC2025-07-03-06 en date du 3 juillet 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans condition de quorum, décide de

- **ACCEPTER** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-08-26-009 – VIOLENCES INTRAFAMILIALES : DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Entendu l'exposé de Monsieur Gaillard, adjoint à l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **REFUSER** la proposition d'adhésion au projet de coopération intercommunale de prévention des violences intrafamiliales
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

Le Maire
Jean-Paul PAYEN